



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

COMMISSION CYCLISTE DE LA HAUTE-GARONNE

10, boulevard Marcel Dassault - 31770 COLOMIERS

Tél : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Courriel : contact@cyclismefsgt31.fr – site internet : <http://www.cyclismefsgt31.fr>

COMPTE-RENDU REUNION CLUBS CYCLISTES FSGT 31 DU 14/05/2025

Présents : Ghislaine PELFORT (CD 31) - Serge PELFORT (Comité Régional FSGT Occitanie et CD 31) - JC TROUVE & A PUGNET & J FAURESSE (TOAC) – JM POURTAU & J THOMAS (Balma OC) – JC BERNOU (Castanet) – L REMY (Empalot) – A GUIRAUD & C BETEILLE (Roquettes) – R MONTAUBAN & D MIQUEL (Fousseret) – P PALACIAN (CPRS) – JO PELLIER (UC31) – S CHAUBARD & M FEDOU (Clarac) – P COUDOURNAC (Longages) – B SAUTEREAU (Balma VS) – Y FERRE (Muret) – D GROS (Gagnac)

Rédacteur CR : J Thomas

Excusés : X GOUZE (Gagnac) – P COURREGES (PAC) – C MICHAUD (VCRO)

1- Retour sur les épreuves passées

Pour commencer, une pensée envers les coureur.e.s qui se sont blessé.e.s lors de chutes : M Vidal (Sorèze) à Castelsagrat, F Roubert (Sorèze) à Larra, E Picquart (Team Cocagne) à Larra, B Chamayou (Team Cocagne) à Muret, B Maillot (Team Cocagne) à Aussonne, M Camboulives (Muret) à Larra, K Pince (Longages) à Aussonne, H Masot (Empalot) à l'entraînement, C Le Poetvin (USC) lors de l'échauffement à Villematier, K Freund (VCRO) à Villematier.

Point Assurances : Le changement de société est effectif. MdS est remplacé par Générali wtw. Cf annexe pour le mémo d'aide à la déclaration d'accident en ligne.

Le lien à utiliser désormais et disponible sur le site FSGT31 :

<https://www.fsgt.org/affiliation/assurance/>

Castelsagrat (6/4) : 215 au départ. Une polémique s'est déclenchée suite à un courriel envoyé le soir de la course par un commissaire présent au président du club dont des coureurs avaient eu selon les commissaires et les organisateurs un comportement inapproprié (regroupement après la ligne de plusieurs coureurs et dont leur présence sur la chaussée pouvait mettre en danger les coureurs qui arrivaient ensuite (course des catégories 4/5/6 notamment ; réaction jugée déplacée de certains coureurs suite aux demandes répétées de se ranger, etc.).

Décision : Fort du constat que très souvent des coureurs « restent sourds » aux demandes des commissaires, il est nécessaire que les clubs rappellent aux coureurs que les commissaires sont des bénévoles qui ont autorité, que leurs demandes doivent être respectées sans discussion, en particulier quand leurs demandes portent sur des points de sécurité des personnes, des

coureurs. La charte qui figure au début de notre règlement régional peut servir de support pour faire de la pédagogie dans les clubs.

Longages (12/4) : Pas de chutes. 233 au départ. Beau temps.

Cap Découverte (13/4) : Météo maussade. 91 au départ.

Larra (20/4) : 206 au départ. Une chute à déplorer à l'arrivée des 5/6. A souligner la réactivité des organisateurs et commissaires qui, grâce au groupe WhatsApp mis en place, a permis de stopper le peloton des 4 juste à temps, à proximité de la descente finale conduisant à l'arrivée. Il est mentionné par les commissaires présents sur la ligne que la chute aurait pu être évitée si les coureurs de catégorie 4 lâchés avaient été arrêtés avant l'arrivée finale des 5 : Les lâchés de catégorie 4 (environ 4 coureurs) se sont rabattus sur un côté de la route sur demande du speaker et le peloton des 5 a dû effectuer une vague en plein sprint pour passer sur le côté opposé. Les secours n'ont pas donné satisfaction.

Décision : Les coureurs lâchés seront arrêtés désormais avant des arrivées et le nombre de tours sera à définir au cas par cas en fonction de la longueur du circuit. A annoncer aux départs des courses. A faire connaître dans les clubs.

Albi Le Séquestre (21/4) : 159 au départ. Une chute sans gravité.

Lussan-Adeilhac (26/4) : 74 au départ. Mauvaise météo. Concurrence avec une course Ufolep à proximité.

Muret (27/4) : 3 chutes. Un virage en dévers. Présence d'automobilistes stationnés qui ont rendus l'arrivée dangereuse mais tout s'est bien terminé fort heureusement. Souci avec les secours pour prendre en charge un jeune coureur de Montauban qui avait chuté. Après soins prodigués le coureur est revenu vers les secours car il ne se sentait pas bien. Les secours le laissent repartir après lui avoir recommandé de s'alimenter. Le coureur est reparti vers son véhicule. Son état s'est dégradé. Les parents du coureur, voyant son état de santé par visio, se rendent sur le lieu de la course et appellent les pompiers qui se rendent sur place, prennent en charge le coureur, disent que les secours n'ont pas agi comme ils auraient dû, que ceux-ci auraient dû le garder en observation, transportent le coureur à la clinique de l'Occitanie en urgence. Le coureur a été gardé en observation toute la nuit avec examens IRM et scanner. Le lendemain, le coureur était autorisé à rentrer chez lui.

Balma (1/5) : 268 au départ.

Aussonne (4/5) : 163 au départ.

Villematier (11/5) : 185 au départ. Pour rappel, chaque département était responsable des récompenses, maillots de ses coureurs.

Pour gérer la chute de la féminine qui est survenue à environ 500m de la ligne, la prestation des secours n'a pas répondu aux attentes sur plusieurs points :

- Le délai d'intervention a été jugé trop long, environ 20mn

- Il a fallu intervenir pour leur interdire de prendre le circuit à contresens
- L'entreprise ne s'était pas préparée à anticiper l'accès aux différents points du parcours
- Les secouristes étaient accompagnés d'une jeune fille dont les remarques inappropriées ont été sources de stress dans une situation déjà difficile (ex. : « Ton œil paraît vraiment gravement touché »).
- L'urgentiste de l'hôpital de L'Union a été surprise par la manière dont les premiers soins avaient été apportés, notamment sur certaines plaies profondes
- Le niveau global de préparation des secours est jugé insuffisant : absence de consultation des organisateurs pour connaître à l'avance les différents accès au parcours, communication, gestion des proches sur place, etc.)

Décision : La société de secours qui a officié à Larra et Villematier ne sera plus retenue sur nos courses jusqu'à nouvel ordre.

Décision : Demander à la société de secours d'établir un rapport qui résume les prestations effectuées pendant l'épreuve et de communiquer ce rapport à l'organisateur.

Décision : En vue de la saison 2026, la commission se rapproche des secouristes du CSSM, basé à Pins-Justaret et qui ont déjà donné satisfaction sur nos épreuves, pour examiner avec eux les possibilités et les conditions pour les faire intervenir sur les épreuves du planning de courses 2026 qui sera sensiblement le même qu'en 2025. L'idée serait de converger vers un accord de principe pour que ces secouristes soient disponibles sur le maximum d'épreuves afin de simplifier les démarches pour les clubs du 31. Le contact de CSSM est Théo LAMINE Tél 0631671119 – 14 rue Marcel PATEZ 31860 PINS JUSTARET.

Changement du quota de courses pour les coureurs du 31 : il a été décidé 4 jours avant l'épreuve de passer le quota de 5 (le quota était à 6 mais suite à la suppression de Mas d'Azil il est passé à 5) à 3 pour le 31 suite à l'analyse du volume de coureurs « titrables ». Pourquoi ? Parce qu'en abaissant le quota à 3, ce sont 300 coureurs « titrables » au lieu de 160 (environ 100 pour le 31) sur le périmètre de notre région, qu'en moyenne un coureur a participé à environ 3 courses (en comptant depuis le début de l'année les 2 épreuves Gravel, en excluant les cyclo-cross), que des catégories d'âge sur le 31 n'auraient pas eu de podiums et qu'enfin l'organisation de ce championnat représente une dépense significative totalement supportée par la commission 31. La commission a informé les autres départements de cette décision : L'Aude et l'Ariège se sont alignés sur le quota de 3 ; les autres sont restés sur le quota de 5. Quelques rares coureurs ont contesté ce changement tardif au motif qu'ils avaient fait des efforts personnels afin d'avoir le quota de 5 et s'étaient sentis « floués » mais d'autres, nombreux, ont réagi positivement.

Constat que de nombreux coureurs participent à ce championnat sans espoir d'être titré et viennent pour le plaisir de participer.

Pour l'année 2026, il conviendra de ré-interroger cette règle qui exige pour la 1^{ère} fois un quota à 5, en lien avec les autres départements.

Débat autour d'une prise en charge des dépenses qui pourrait être réparties sur tous les départements. Le trésorier estime que ce serait compliqué à mettre en œuvre car il faudrait trouver une clé de répartition (au prorata des coureurs présents par exemple) pour des montants qui ne sont pas très importants.

Débat autour de l'intérêt de revenir à un championnat dédié aux coureurs du 31 car certains jugent que les courses sont en partie faussées : par exemple, des coureurs d'autres départements ramènent des coureurs du 31 sur un groupe d'échappée constitué de coureurs du 31 ... Il est rappelé que ce sont les autres départements qui sont favorables à ce championnat interdépartemental car le nombre de leurs licenciés ne peut pas justifier un championnat chez eux (Nb de participants à Villematier : 17 pour le 09, 9 pour le 11, 8 pour le 66, 38 pour le 81, 15 pour le 82 et enfin 98 pour le 31).

Besoin de créer une structure régionale officielle avec des représentants de chacun des 6 départements dans laquelle seraient débattus des points de règlement régional, des comportements de coureurs jugés inadaptés pour suite à donner, partager éventuellement sur des acceptations ou non de coureurs qui étaient élite FFC ou OPEN 1, des montées/descentes de catégories de valeurs pour des situations délicates ...

2- Courses à venir :

- **Le tour du Tarn Montagne Noire 18/5**
- **Le tour du Fousseret Cœur Garonne les 24 et 25/5** : plus de 250 inscrits à ce jour. Les féminines ne sont pas suffisamment nombreuses pour envisager un peloton « Dames ». 3 pelotons : 1-2 ; 3 ; 4-5. Il est retenu de ne pas accepter de voitures suiveuses lors du CLMi.
- **Le championnat régional à Merles (82) le 1/6** : le quota était à 8 et suite à la suppression de Mas d'Azil en réunion de clubs précédente il avait été acté le passage du quota à 7. Il est convenu que la commission 31 demande l'avis aux 5 autres départements sur le quota à 7 et sur la manière de calculer le quota (prise en compte des 2 courses de Gravel, exit les cyclo-cross 2025, prise en compte des 3 étapes du tour du Fousseret, prise en compte de la participation de coureurs à l'organisation de courses de leur club). Sachant que des dérogations sont possibles avec certificat médical (chute par exemple). Il sera établi un fichier de tous les coureurs avec leur nombre de participations afin de faciliter le travail des commissaires lors des classements et de la remise des récompenses.
- **Omnium Cycles Feutrier du 8/6 à Castelsarrasin** : L'organisation des différentes épreuves paraît compliquée notamment si le nombre de participants est important.
- La course du 27 juillet à Mazères (09) est annulée.

3- Comment attirer davantage de jeunes, tels des étudiants ? Tarifs de licences adaptés ; engagements moins chers ; créer un peloton M/C/F par exemple ... Constat que la FFC est déficiente dans notre région pour ces catégories Minimes et cadets.

Le prix des licences : Il est fixé au niveau national et nous ne pouvons le modifier. Il n'existe pas de licence spécifique pour les étudiants. Libre à la commission ou au club de participer financièrement, en partie ou en totalité, au prix de la licence. Constat que le coût d'une licence (qui est multisports, c'est-à-dire qu'elle permet de pratiquer plusieurs activités sans reprendre de licence supplémentaire) est très faible par rapport au coût d'un vélo, des équipements, vêtements nécessaires.

Le prix des engagements : ce peut être une position de la commission pour attirer des jeunes d'abaisser le prix des engagements mais faire un tarif spécial pour les étudiants rendrait encore plus compliqué le travail des bénévoles qui prennent les engagements car il faudrait vérifier que

les coureurs disposent de la carte étudiants. Sans compter que les organisateurs auraient un manque à gagner puisque ceux-ci reversent à la FSGT 1€ par engagement. Il est plutôt retenu de laisser les clubs décider des aides possibles.

Autre idée : Organiser des pelotons adaptés pour les minimes, cadets voire féminines mais constat que les effectifs sont faibles. Constat que les féminines, de manière générale, préfèrent courir avec les catégories 4, 5 voire 2/3 pour les meilleures. A voir pour la suite dans quelles conditions nous pourrions envisager des courses pour ces catégories M/C.

Championnat national en Savoie, les 5 et 6/7 : Fiche de candidature annexée au présent CR à renvoyer dûment renseignée à la commission au plus tard le jour du régional. 10 courses (CX, route) sur une année glissante sont exigées.

Candie : Toujours pas de réponses de la mairie. Il est convenu de remonter d'un cran au niveau du comité 31 pour solliciter Toulouse Métropole.

4- **Appel à volontaires à la suite de la démission de Xavier GOUZE :** En annexe, sont répertoriées les activités principales que Xavier réalisait. Se rapprocher de la commission pour les intéressé.e.s (pour 1 ou plusieurs des activités).

5- **Point sur le paiement du forfait « Pub et Administration » de 50€ :** 11 clubs ont payé seulement. Le trésorier cite les clubs qui ont payé.

6- **Gestion des montées/descentes de catégories de valeur :** Actuellement, le règlement stipule qu'un coureur non débutant doit faire état de 5 courses avec difficultés à suivre pour demander une descente. Ce nombre est de 3 pour un débutant. Il est fait état de situations de coureurs qui se sont vu refuser leur demande au motif qu'ils n'avaient pas couru en 2025 et qui certifie qu'ils n'ont plus le niveau. Ces refus engendrent des frustrations et in fine ces coureurs ne refont pas de courses.

Décision : J Thomas crée une commission 31 à l'aide d'un groupe WhatsApp conformément à ce qui avait été décidé en réunion Clubs 31 du 6/1/2025 avec les volontaires qui s'étaient déclarés. Pour être le plus efficient possible, il est convenu que les demandes seront analysées d'abord entre J Thomas et le représentant du club afin de faire un court résumé de la situation qui sera posté ensuite aux membres du groupe pour vote. Ce principe pourra aussi être activé pour décider d'éventuelles montées issues du RADAR disponible sur Open Dossard. Le groupe sera à même de partager aussi des aspects disciplinaires.

ANNEXES

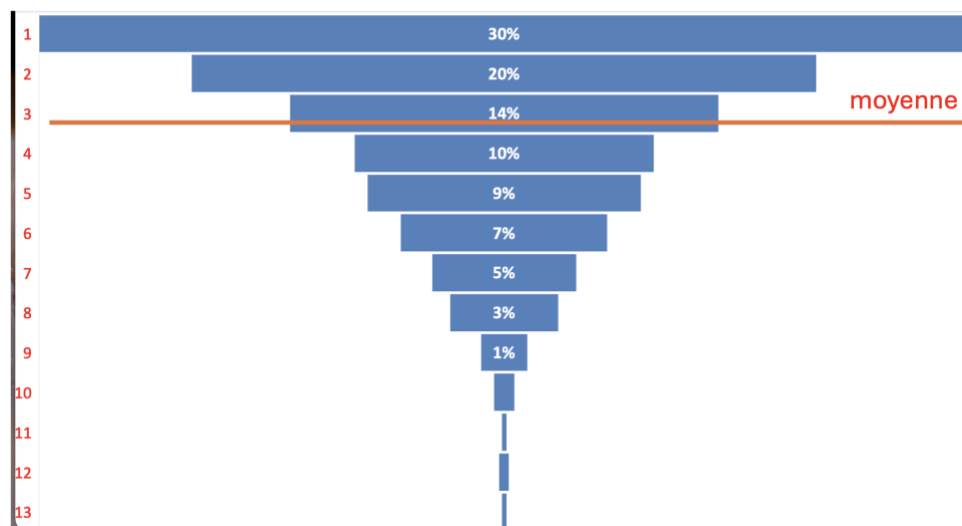
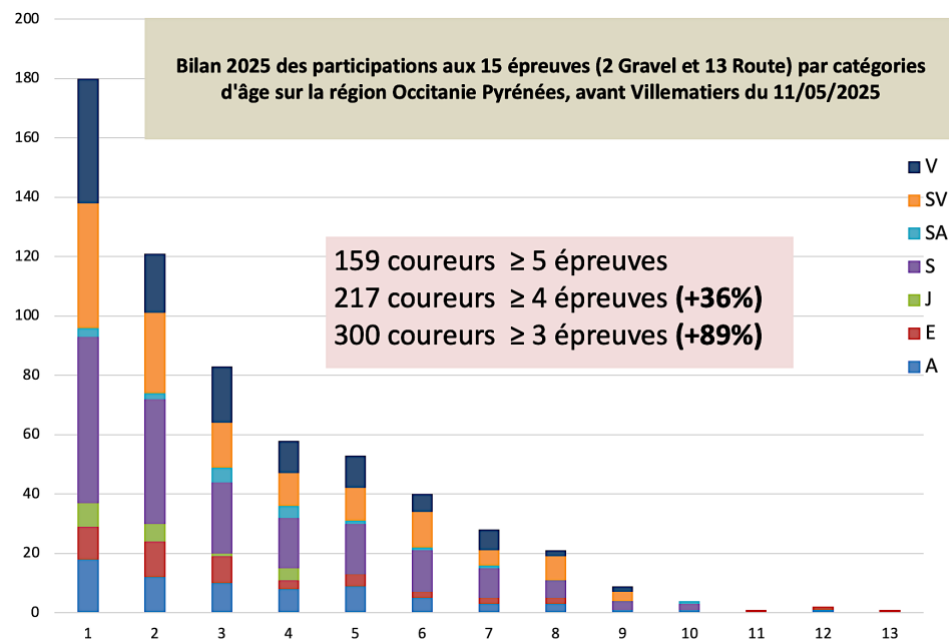
Activités principales de Xavier GOUZE :

- Gestion du Facebook FSGT31
- Gestion du site FSGT 31
- Réflexion sur le devenir de ce site FSGT 31
- Participations à des instances, commissions du CNAV - 2 réunions par an à Paris ou en visio pour les réunions plénières. Commissions Route, cyclo-cross et réglementation.
- Région Occitanie Pyrénées : besoin d'une instance Régionale de cyclisme réunissant des représentants des 6 départements.
- Élaboration du calendrier des épreuves régionales
- Réalisation d'affiches pour des épreuves sur demande de clubs
- Gestion des timbres Licences
- Mise à jour Open Dossard
- Participation au comité régional composé de plusieurs commissions d'activités comme le cyclisme, la gymnastique, le football, etc.
- Formation commissaires
- Formation Dossardeur
- Maillots-Maquettes

Taux de participation aux courses sur le plan régional avant Villematier :

En abscisse : nb de courses faites

En ordonnée : nb de coureurs



Nombre de cat	Étiquettes de colonnes								
Étiquettes de lignes	A	E	J	S	SA	SV	V	Total général	
1	18	11	8	56	3	42	42	180	
2	12	12	6	42	2	27	20	121	
3	10	9	1	24	5	15	19	83	
4	8	3	4	17	4	11	11	58	
5	9	4		17	1	11	11	53	
6	5	2		14	1	12	6	40	
7	3	2		10	1	5	7	28	
8	3	2		6		8	2	21	
9	1				3	3	2	9	
10	1				2	1		4	
11		1						1	
12	1	1						2	
13		1						1	
Total général	71	48	19	191	18	134	120	601	

601 coureurs ont fait au moins 1 course

Nb de participations totales : 1941

Soit une moyenne de 3,3 courses/Coureur en 2025, hors cyclo-cross avec Gravel et Tautavel.

Mémo ASSURANCE – Déclaration Accident :

DECLARATION ACCIDENT

Individuelle Accident et Responsabilité Civile

1. Allez sur le site FSGT.ORG

2. Cliquez sur les 3 traits :



Je rejoins la FSGT

Je signale une violence



3. Descendez en bas de page et cliquez sur **Assurance**



4. Descendez en bas de page et cliquez sur **Déclaration IA en ligne**



Individuelle Accident et Responsabilité Civile

Ce contrat comprend également la garantie obligatoire pour les clubs organisateurs d'épreuves cyclistes ou pédestres sur la voie publique et soumises à autorisation préfectorale.

En cas d'accident, la déclaration en ligne est à faire dans les 5 jours de sa survenance.

Pour déclarer un accident individuel/collectif accident (IAC), cliquez sur le lien :

Déclaration IA en ligne

Pour déclarer un accident en responsabilité civile (RC), cliquez sur le lien :

Déclaration RC en ligne

Plaquette des secouristes du CSSM :

Secouristes du CSSM



Qui sommes nous ?

Le Club de Sauvetage et de Secourisme Muretain a été créé en 2006 dans le but de diversifier les activités à Muret.

En parallèle du sauvetage sportif, le club propose des formations de secourismes pour tous niveaux (à partir de 10 ans). Il est aussi composé de nombreux secouristes prêts à assurer la sécurité lors d'événements sportifs, culturels à travers des postes de secours.

Postes de secours

Le club met en place des DPS (Dispositifs Prévisionnels de Secours) qui permettent d'assurer la sécurité des joueurs, spectateurs... lors de rassemblement.

Nos secouristes sont à votre disposition sur tout le département.

Pour plus d'informations, contactez nous ou flashez le Qr code !



Formations

PSC1	BNSSA
PSE1	BSB
PSE2	PSS1

+ recyclages

+ d'informations sur notre site internet
<https://www.muretsauvetage.fr>

Contact

Email : secourisme@muretsauvetage.fr
Téléphone : 06 33 44 39 79

Ne pas jeter sur la voie publique, emprunter par nos soins





Lettre relative aux écarts de comportements constatés lors des épreuves :

Émetteur message : Commission FSGT 31 Cyclisme

Destinataires message : Représentants des clubs cyclisme FSGT Occitanie – Pyrénées

Date : 23/04/2025

Objet : La sécurité des coureuses et coureurs et dans nos organisations cyclistes 2025

Bonjour à Toutes et Tous,

Nous souhaitons par le présent message vous alerter sur des comportements qui mettent en cause la sécurité des compétitrices et compétiteurs et lors de nos organisations.

Certains de ces comportements peuvent relever d'« infractions/fautes » et donc de sanctions au sens de nos règlements (régional et national) qui encadrent la pratique de notre sport cycliste FSGT. Les articles 20 du règlement national et 10 au niveau régional rappellent ces points. La charte de « bonne conduite » que nous avons validée et insérée dans notre règlement régional (Chapitre 1, cf. annexe) rappelle les principaux engagements que nous devons communiquer, appliquer et faire appliquer.

Fort du constat que nos épreuves connaissent d'année en année un engouement qui ne cesse de s'accroître et cela pour le plus grand plaisir de tous et toutes (la moyenne des participants H/F par épreuve depuis le début de cette saison route est de 180), nous avons une obligation absolue de sécurité à assurer pour garantir l'intégrité physique des participants H/F et faire respecter les fondamentaux d'une épreuve que chacun veut réussir, en évitant chutes et blessures.

Les commissaires et organisateurs ont constaté des écarts/infractions que nous tenons à vous communiquer afin d'identifier ensemble, lors d'une prochaine réunion Clubs, les actions qui doivent nous faire progresser.

Ci-dessous, une liste des principaux cas identifiés, mettant en jeu la sécurité des participant.es :

- Refus de coureurs de respecter les consignes de sécurité rappelées par des personnes responsables du bon déroulement d'une épreuve cycliste tels que commissaires, organisateurs, représentants de la commission, refus souvent assorti de propos irrespectueux, insultes, ... envers ces responsables
- Gêne dans le déroulement d'une épreuve :
 - Stationnement des voitures
 - Coureur(s) restant après la ligne d'arrivée sur la chaussée empruntée par tous les coureurs dont certains sont toujours en course
- Lâché du guidon pendant un sprint, quel que soit le moment du sprint (arrivée, classement de challenge ...)
- Repasser la ligne en sens inverse après en avoir terminé alors que d'autres coureurs restent en course
- Échauffement des coureurs qui passent et repassent la ligne d'arrivée alors qu'il y a des courses en cours

Rien ne doit nous amener à tolérer les comportements qui portent atteinte à une pratique en sécurité de tous et c'est pourquoi nous souhaiterions en reparler prochainement lors d'une rencontre représentants Clubs pour remédier à cette situation.

Ce message n'a d'autre but que de préserver le bon esprit qui fait la force de notre discipline et nul doute qu'ensemble nous trouverons des leviers pour que nos futures épreuves soient exemplaires, irréprochables et toujours appréciées par un nombre toujours plus important de coureurs H/F.

ANNEXE : La charte du règlement régional

1. GÉNÉRALITÉS – Articles 1 à 7

La charte cycliste du comité Occitanie Pyrénées

Les coureurs, dirigeants et accompagnants s'engagent à :

- Respecter le code de la route
- Respecter les automobilistes (pas d'insultes ni de coup sur les voitures, etc.)
- Respecter les riverains (ne pas stationner n'importe où devant les propriétés, etc.)
- Se changer décemment à l'abri des regards
- Respecter les coureurs, commissaires, arbitres, signaleurs, secouristes et bénévoles de l'organisation avant, pendant et après la course (sans injures, sans comportements dangereux, sans violence, etc.)
- Ne jeter aucun déchet sur la voie publique (sauf si zones Déchets prévue par l'organisateur)
- Ne pas repartir en contresens de la course si une autre course est en cours
- Dégager la voie rapidement après l'arrivée de la course
- Respecter les consignes des commissaires, quand le coureur est doublé
- Ne pas participer à l'avancée des échappées ou du peloton quand le coureur est doublé
- Ne pas participer au sprint de la course quand le coureur est doublé
- Respecter le bon déroulement des autres épreuves
- Ne pas passer sur la ligne d'arrivée avec son dossard lors de l'échauffement
- Respecter les décisions des commissaires, seuls responsables des faits de course, des classements
- A ce que l'équipement (bicyclette avec accessoires et dispositifs montés, casque, équipement vestimentaire...) ne présente par sa qualité, matériel ou conception aucun danger pour lui-même ou pour les autres.